

## DEVANT LE LOCKDOWN, NE FAITES PAS L'AUTRUCHE! LANCEZ UNE VIDEO-MÉDIATION!

Amis entrepreneurs, ce qui nous arrive est historique et les soucis économiques vont pleuvoir, tout le système est sous stress maximal.

Ce virus est une bombe c'est vrai, mais comme pendant la guerre nous devons trouver des solutions dans la coopération. Faites l'autruche et les recommandés vont inonder la boîte aux lettres avant longtemps. Faites un procès ou faites la morale et dans trois ans tout n'aura qu'empiré pour vous alors que le coronavirus sera mort depuis longtemps. Que faire ?

La médiation préventive est la solution concrète. Le climat s'y prête : il n'y a même plus de juges, cela ne se refuse pas ! Et puis dans l'adversité, un petit supplément d'âme est tout indiqué.

Impossible de payer le loyer commercial ? ou les prêts ? ou les salaires ? hyper-stress sur un contrat ? besoin urgent de trouver un accord rassurant ? Le médiateur est là pour rapprocher les intérêts en présence pour trouver l'accord nécessaire, et en vidéo-médiation car les temps obligent !

Pour 250 euros\* (par entreprise présente), un travail d'une demi-journée qui devrait ouvrir enfin des perspectives et peut-être déjà l'accord juridiquement liant. Contactez-nous, nous prendrons contact avec la personne que vous voudriez inviter à la médiation dans la plus grande confidentialité. Les médiateurs agréés¹,

Vincent CHIAVETTA & Bruno-Henri VINCENT

1 Médiateurs agréés en affaires sociales, certifiés en droit collaboratif, avocats.

## LA MÉDIATION À FRAIS PARTAGÉS

- Est **confidentielle**, rien ne pourra être révélé ensuite
- Ne donne pas le pouvoir au médiateur de décider à votre place
- Peut être **interrompue** n'importe quand
- Donne lieu à un accord qui peut être **ratifié par le juge** à la demande des Parties.

## À PROPOS DE NOUS

LITIS S est une association d'Avocats et de Médiateurs qui porte le projet de trouver des solutions légales pratiques pour les entreprises et non de faire le rappel des règles de droit applicables. Parce que le droit est au service de l'activité humaine, il doit être un tremplin et non un boulet. La gestion des litiges par la médiation correspond à cette philosophie, c'est pourquoi nous y avons adhéré depuis bientôt 20 ans.





ASSOCIATION D'AVOCATS SPÉCIALISTES EN DROIT DU TRAVAIL ET DROIT SOCIAL

Rue Egide Van Ophem 40C 1180 Bruxelles (Uccle) +32 (0)2 379 39 00 Rue du Petit Piersoulx 1 B - 6041 Gosselies +32 (0)2 379 39 00 office@litis-s.be www.litis-s.be